



Rechercher

Que
Recherchez-
Vous ?

Accès rapides

- › Demande de logement, Mode d'emploi
- › Faire une demande en ligne
- › Contact

Faire une

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>

demande

▼ **Ma
demande
de
logement**

**A
télécharger**

Partenaires

Extranet

Plafonds de ressources pour 2025

Si vos ressources ont diminué d'au moins 10 % par rapport à l'année N-2 (par rapport aux revenus 2023 pour une demande en 2025), vos revenus perçus en N-1 (revenus

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>

2024) ou au cours des 12 derniers mois peuvent être pris en compte.
Vous êtes dans l'obligation de fournir des documents attestant la diminution de vos ressources.

Sont également pris en compte :

- › Le montant de l'allocation au logement (APL, ALS ou ALF) à laquelle le foyer peut prétendre
- › les frais engagés pour l'hébergement de l'époux(se) ou partenaire de Pacs dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Personnes prioritaires :

Certaines demandes de logement social sont prioritaires. Il existe, pour juger de leur priorité, des critères définis par la loi (article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). Ces ménages prioritaires sont les personnes :

- › mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par exemple les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), les personnes victimes de violences conjugales,
- › les personnes handicapées, hébergées ou logées temporairement, les personnes vivant dans des logements insalubres ou menacées d'expulsion.

dans la même rubrique

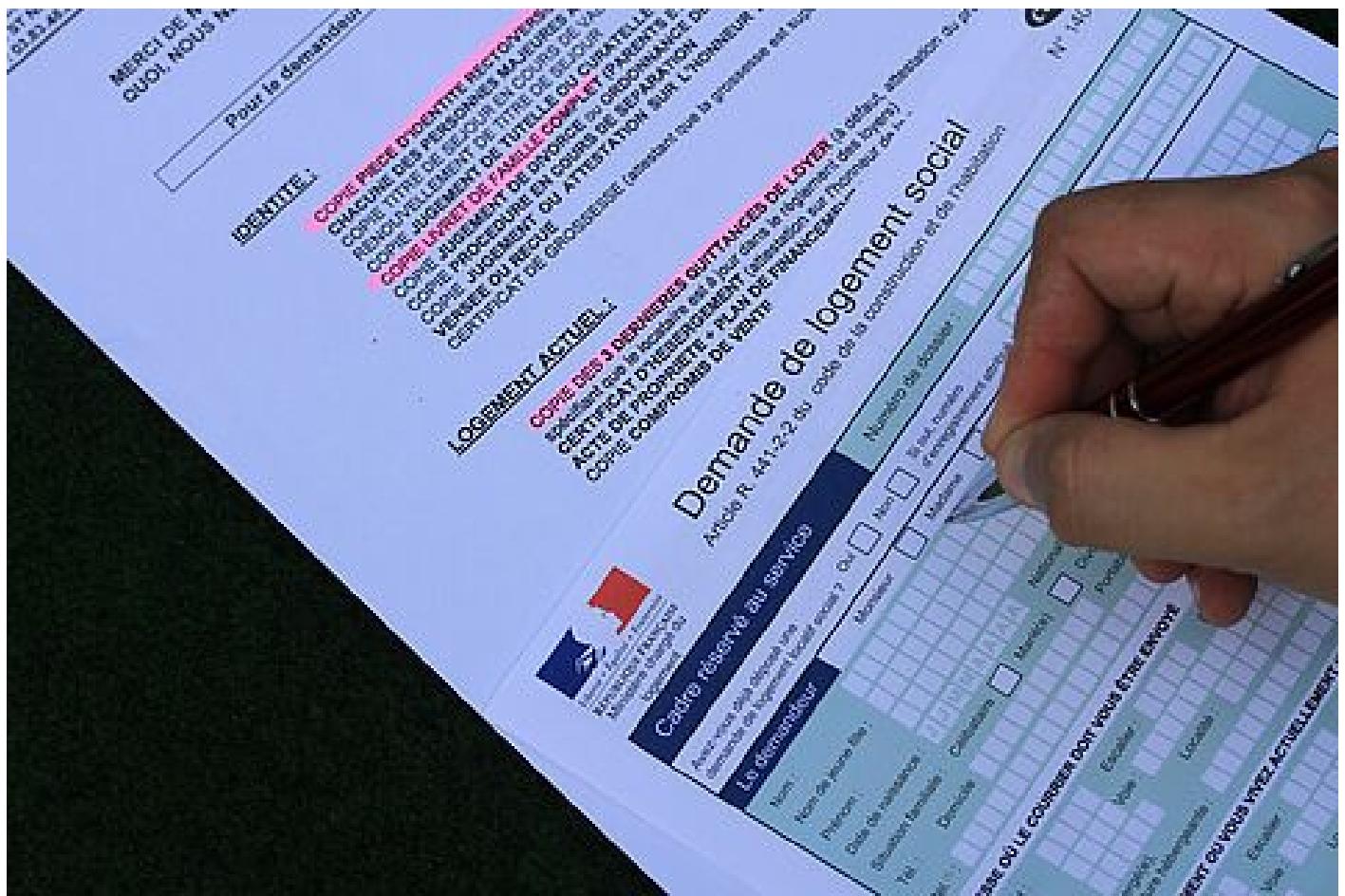


Qu'est-ce qu'un logement social ?



Les démarches pour déposer une demande

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>



Ma demande, mode d'emploi



Qui traite ma demande ?

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>



Comment fonctionne la CAL ?

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>



Quel est le délai pour obtenir un logement ?



Les autres possibilités d'accès à un logement social



Logement social

Communauté d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne sur Mer

@ NOUS CONTACTER

> PLAN DU SITE
<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>

- › ACCESSIBILITÉ
- › MENTIONS LÉGALES
- › PROTECTION DES DONNÉES
- › GESTION DES COOKIES

RÉALISATION STRATIS